

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CESCAU

Séance du 24 février 2016

-----

Le 24 février, le Conseil municipal s'est réuni.

Présents : Mmes/MM. Nadia BEAUSSART, Cyrille BOIRON, Cécile CANDESSOUSSENS, Bernard COUMEIGT DIT JACQUET, Sylvie ENCARNAÇÃO, Lydia FERKI, Hervé LAFITTE (Maire), Thierry LAMARLÈRE, Sébastien LAMOUREUX, Alain MONLAU et Ingrid SABIRON (secrétaire de mairie).

Absents / excusés : Mme/MM Céline HELVERT, Philippe LACOSTE-LABRIT (pouvoir à M. Hervé LAFITTE), Jérôme NARBARTE et David TOULOU

Secrétaire de séance : Mme. Cécile CANDESSOUSSENS

\* \* \*

- Validation de la commission Budget-Finances du 02 février 2016 et présentation du Compte Administratif 2015 et du Budget Primitif 2016 :

Suite au travail de la commission, présentation du Compte Administratif 2015 et derniers ajustements du Budget Primitif 2016. M. le Maire précise que le vote du bloc finance communal interviendra lors de la prochaine séance du Conseil Municipal du 16 mars prochain. Un rendez vous est prévu le 10 mars à la Trésorerie avec M. Goustans pour un dernier examen du Budget Primitif.

## Fonctionnement

<u>Dépenses</u>	Réalisées en 2015 :	171 452,36 €
	Prévisions pour 2016 :	523 404,00 €

<u>Recettes</u> :	Réalisées en 2015 :	523 654,04 €
	Prévisions pour 2016 :	523 404,00 €

Virement à la section d'investissement pour 2016 : 40 371,00 €

Résultat de fonctionnement pour 2015 : 352 201,68 €

## Investissement

<u>Dépenses</u>	Réalisées en 2015 :	649 589,00 €
	Prévisions pour 2016 :	515 286,00 €

<u>Recettes</u> :	Réalisées en 2015 :	765 266,12 €
	Prévisions pour 2016 :	515 136,00 €

Virement à la section d'investissement pour 2016 : 40 371 €

Résultat d'investissement pour 2015 : 115 677,12 €

Validé à l'unanimité

- Validation du compte rendu de séance du conseil municipal du 28 janvier 2016 :

Validé à l'unanimité

- Délibération : choix du transfert ou pas de la compétence PLU à l'EPCI

M. le Maire expose que la loi ALUR du 24 mars 2014 a profondément modifiée les règles d'urbanisme. Après avoir prescrit le PLU en décembre 2015, si 25% des communes représentant 20% de la population d'un même EPCI s'opposent au PLUI, celui-ci est considéré comme non abouti à l'horizon du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le conseil municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir largement délibéré, s'oppose au transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».

Votée à l'unanimité

➤ Questions diverses :

- Projet MAM (Maison d'Assistants Maternels) : présentation des derniers estimatifs. Possibilité de mener ce projet en intercommunalité avec les communes de Casteide-Cami et Viellenave d'Arthez (à voir).  
Décision du Conseil Municipal de faire des demandes de subventions afin d'assurer une continuité au projet. Demandes qui seront adressées : (CCLO, Conseil Départemental, la CAF, la MSA, la Préfecture pour la DETR, M. le Député pour enveloppe Parlementaire )
- Impasse « Claverie » : rencontre en mairie le 18 février avec les riverains afin de présenter le dossier de passage de cette voie « privée » en voie communale.  
Les frais d'enquête publique (publication + commissaire enquêteur) et d'acte administratif seront pris en charge par la commune.
- Signalisation arrêt de bus quartier « Lageùle » : les panneaux vont être prochainement mis en place par le Conseil Départemental
- M. le Maire fait état des constructions sur la commune :
  - Chemin de la fontaine : 1 maison
  - Route des 3 maires : 1 maison + 1 en projet
  - PVR Lacassagne : 1 projet en cours
  - Chemin du Carrerot : maison jumelle
  - Chemin d'Ascots : rénovation maison « Garlat »
  - Chemin Mariette : 2 maisons
- Un point est fait sur les travaux d'extension du groupe scolaire par M. Lamarlière Adjoint aux bâtiments communaux.
- Réalisation de l'enduit (ton gris souris) sur le mur du cimetière à la charge de la société ADTP
- Discussion sur la fin de la gratuité du transport scolaire voté par le Département.  
M. le Maire précise que le transport est déjà payant pour les collectivités (sans répercutions aux familles) à hauteur de 70€ pour les secondaires et 35€ pour les primaires, et parfois d'une redevance de 60€ / trimestre pour les non ayant droit.
- Pose de 2 compteurs sur les routes départementales en direction de Bougarber (chez M. Mme DUBRUNFAUT) et de Mazerolles (proximité de l'habitation de M. Mme CAMBOT), discussion sur les résultats transmis par le Conseil Départemental.

\*\*\*

\* L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 23H45 \*

\*\*\*